

## Avis de constitution

### SOCIETE « MADO'N ASSURANCE »

Siège ABIDJAN commune de Treichville, Immeuble  
Nanan Yamouso, Escalier E, 1er étage, porte 118, Lot  
ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/02/2026, et enregistrés le 19/02/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MADO'N ASSURANCE »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

1. Activités principales de courtage :

L'exercice de la profession de courtier en assurances et en réassurances, en qualité d'intermédiaire indépendant agissant pour le compte des assurés ;

L'analyse des besoins en couverture des risques, l'étude, la conception, la comparaison, la négociation et le placement de contrats d'assurance et de réassurance auprès de sociétés d'assurances agréées;

L'assistance, la gestion et le suivi des portefeuilles d'assurances pour le compte de clients personnes physiques ou morales, privées ou publiques ;

L'accompagnement des assurés dans la déclaration, la gestion et le règlement des sinistres ainsi que dans les procédures d'indemnisation auprès des assureurs.

2. Conseil, ingénierie et gestion des risques:

Le conseil stratégique et opérationnel en assurance, protection sociale, gestion des risques, prévention des sinistres et optimisation des programmes d'assurance ;

La réalisation d'audits de risques, d'études techniques, d'analyses actuarielle simplifiée et d'ingénierie assurantielle ;

L'assistance aux entreprises, institutions, ONG

et collectivités dans la structuration de leurs politiques d'assurance et de couverture des risques.

### 3. Prestations complémentaires autorisées:

La formation, l'information et la sensibilisation en matière d'assurance, de gestion des risques et de conformité réglementaire ;

La représentation et la distribution de produits d'assurance dans le cadre légal applicable aux courtiers et intermédiaires agréés ;

Toutes prestations de services, études, expertises et missions de consultation liées directement ou indirectement à l'activité de courtage en assurance.

### 4. Dispositions réglementaires essentielles:

La société exerce ses activités dans le respect strict des lois et règlements applicables aux intermédiaires d'assurance dans la zone CIMA ;

Elle ne peut en aucun cas se substituer à une entreprise d'assurance ni porter des risques pour son propre compte, sauf autorisation expresse des autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur ;

Toute activité réglementée sera exercée sous réserve de l'obtention préalable des agréments, autorisations ou inscriptions nécessaires.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN commune de Treichville, Immeuble  
Nanan Yamouso, Escalier E, 1er étage, porte 118, Lot  
ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M KONAN KOFFI SYLVAIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-02860 du 27/02/2026 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15151/GTCA/RC/2026 du 27/02/2026

